



**LES AVIS ET  
RAPPORTS**  
DU CESIER

## **Compte Administratif**

Année 2019

Adopté en réunion du Bureau du 3 juillet 2020

Avis du Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est

Présenté par :

**Jean-Paul NOLLET**, Président,

**Andrée BUCHMANN**, Rapporteuse,

au titre du pôle Finances et administration régionale.

Le Bureau du Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est  
a voté le présent avis à l'unanimité.

## PRÉAMBULE

Le rapport sur le Compte Administratif (CA) pour l'année 2019 constate un niveau de recettes réelles (dont revolving mais hors affectation du résultat) de 3 080,3 M€ et un montant de dépenses réelles de 3 069,9 M€ avec revolving. Pour le CESER, les taux de réalisation affichés sont bons, avec 96,5% pour les recettes et 94,3% pour les dépenses.

Cependant, pour le CESER, le CA est un document dont la portée ne peut pas être uniquement financière. En effet, il devrait également attester de la mise en œuvre effective des orientations et des choix politiques effectués par l'exécutif.

À ce titre, le rapport présentant le CA devrait fournir des éléments d'analyse tant quantitatifs que qualitatifs permettant d'appréhender précisément l'articulation entre les données purement comptables et la réalisation des ambitions politiques déterminées lors du budget primitif. Pour le CESER, c'est très insuffisamment le cas dans la présentation actuelle du CA. Le CESER préconise que le CA soit davantage un élément constitutif de l'évaluation des politiques publiques régionales et, à cette fin, demande à disposer d'éléments d'analyses complémentaires (objectifs fixés, bilan d'activité, données comparatives...).

## I. RECETTES ET ENDETTEMENT

L'année 2019 a été marquée par une évolution notable des ressources régionales (+10,6% hors revolving par rapport à l'année 2018). Cette progression résulte à la fois du dynamisme des recettes fiscales, mais également de la hausse des « autres recettes » perçues par la collectivité et de l'augmentation de l'emprunt.

Depuis plusieurs années, différentes dispositions ont modifié la structure des recettes de fonctionnement des Régions et leur ont accordé des ressources fiscales plus dynamiques (part de TVA, 50% de CVAE...), mais sur lesquelles les élus n'ont, hélas, pas de pouvoir direct. Ainsi, en 2019, les ressources fiscales du Grand Est s'élèvent à 2 147,9 M€, soit une progression de 3,17% par rapport à l'exercice précédent. Néanmoins, ce gain de dynamisme s'est accompagné d'un recul de l'autonomie fiscale, ce qui prive la collectivité régionale de capacités d'action.

De plus, comme il l'avait déjà soulevé dans son Avis sur l'analyse financière voté en 2019, le CESER constate « l'asservissement » des recettes réelles de fonctionnement au dynamisme de l'économie et de la consommation françaises et régionales, ce qui les rendent sensibles aux aléas conjoncturels, comme vient de le démontrer douloureusement la crise sanitaire actuelle.

Les « autres recettes » de la collectivité, sur lesquelles elle n'a pas de pouvoir direct et qui augmentent de plus de 143 M€, comprennent notamment les fonds européens, les recettes liées au très haut débit et celles issues des versements de l'État au titre du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC), du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) et du Fonds Social Européen (FSE) pour la formation professionnelle et l'apprentissage.

Le montant total d'emprunt mobilisé en 2019 est de 276,3 M€ soit 91,5 M€ de plus que le montant d'emprunt mobilisé en 2018. Au regard des dépenses réalisées au titre de l'annuité de la dette (186,3 M€ hors mise en réserve), l'endettement annuel net s'élève à 90 M€, restant dans la limite haute que s'était fixé l'exécutif, et allant dans le sens des préconisations du CESER qui confirme sa position favorable au recours à l'emprunt dans un contexte de taux d'intérêt faibles, afin d'accompagner une politique d'investissements ambitieuse.

## II. DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention représentent plus des  $\frac{3}{4}$  des dépenses de la Région en 2019 (+ 2 points par rapport à 2018) et les trois compétences régionales obligatoires (« Formation professionnelle et apprentissage », « Lycées » et « Transports ») constituent l'essentiel des dépenses d'intervention. Mais le CESER constate que la part de ces dépenses dans les dépenses d'intervention affiche un recul et souhaiterait disposer d'informations lui permettant de comprendre et d'apprécier les raisons de cette diminution.

En matière d'enseignement supérieur, d'innovation et de recherche, le CESER demande des données détaillées et chiffrées pour chacune des trois orientations principales.

Dans la même logique d'une meilleure lisibilité de l'action régionale, le CESER souhaiterait des précisions quant à l'articulation du Plan Régional de Formations (PRF) avec le PRIC et le PIC. En effet, le rapport n'explique pas suffisamment les apports quantitatifs et qualitatifs du PRIC et du PIC et ne permet pas de répondre, par exemple, aux questionnements concernant le nombre de places de formation et le taux de remplissage des formations.

De manière générale, le CESER sollicite le Conseil régional afin d'être plus étroitement associé aux travaux liés à la formation professionnelle.

Concernant l'immobilier des lycées, le CESER renouvelle sa demande d'obtention du plan pluriannuel d'investissement élaboré. Cela lui fournirait des éléments de compréhension au sujet des crédits de paiement d'investissement mobilisés.

Sur le volet agriculture, le CESER souligne la réactivité de la Région pour accompagner les exploitations agricoles qui étaient en difficulté à la suite des épisodes de sécheresse.

## III. RESSOURCES ET MOYENS GÉNÉRAUX

Le CESER demande, à nouveau, le bilan social de la collectivité régionale indiquant la situation des ressources humaines au 31/12/2019 mais présentant également des données comparatives et l'évolution des effectifs et de ses caractéristiques.

## CONCLUSION

Avec la volonté d'une plus grande transparence de l'action publique, le CESER préconise que le Conseil régional poursuive et développe la dynamique engagée en matière d'évaluation des politiques publiques régionales et qu'il accentue la dimension participative des évaluations menées. Une véritable évaluation des politiques publiques est, en effet, l'outil nécessaire permettant de mieux partager les résultats de l'action publique avec les citoyens.

En référence à l'Avis produit par le CESER en 2019 concernant le rapport sur la situation en matière de développement durable, le CESER encourage le Conseil régional à réaliser et à présenter, simultanément au CA, le rapport sur la situation en matière de développement durable, un véritable rapport d'activité et le rapport sur l'égalité femmes-hommes au sein de la collectivité.



Retrouvez toutes les infos du  
CESER Grand Est sur internet :  
[www.ceser-grandest.fr](http://www.ceser-grandest.fr)

---

### Suivez-nous

sur les réseaux sociaux pour ne  
rien manquer de nos actualités :

 @cesergrandest

 @ceserge

#### Site de Châlons-en-Champagne

5, rue de Jéricho - CS70441 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex  
Tél : 03 26 70 31 79

#### Site de Metz

1 Place Gabriel Hocquard - CS 81004 - 57036 Metz Cedex 01  
Tél : 03 87 33 60 26

#### Site de Strasbourg

1 Place Adrien Zeller - BP 91006 - 67070 Strasbourg Cedex  
Tél : 03 88 15 68 00